



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. LACROIX Bernard, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, M. VILLALONGA Jérémy, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme FRAY Monique, Mme LEPVRIER Isabelle, et Mme VILLARD Milène.

Procurations : Mme FRAY Monique a donné procuration M. André PAUL, Mme LEPVRIER Isabelle à M. Alban GUILLEMIN et Mme VILLARD Milène à Mme FOURNET Claudine.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : 2023-020 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

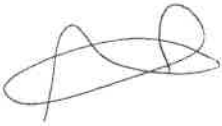
- Monsieur Jean-Sébastien et Madame Ingrid PEYRAZAT, 1 petite rue de la Bannerie 07 110 LARGENTIERE, par Maître Quentin SORREL, notaire à Tain L'Hermitage, des parcelles cadastrées D 350, 351, 352 (en partie) et 383, d'une contenance totale de 200 m², rue Maréchal Suchet, Rue du Jardin et rue Jean Louis Soulavie, appartenant à Monsieur Bernard MOULIN, domicilié 3 rue Maréchal Suchet 07110 LARGENTIERE.
- Monsieur et Madame Pascal TRUCHET, 216 rue des écoles 01 150 VILLEBOIS, par Maître CHANUT/GAILLARD, notaires à LES VANS, des parcelles B 2630, 2349 et 2629, quartier le Célas, d'une contenance de 1680 m², appartenant à Monsieur Daniel BONNAUD, 14 clos de l'oseraie 26 250 LIVRON sur DROME.
- Monsieur David DELHOME et Madame Jessica DARMON, 632 route du Mas du Bos 07 110 LARGENTIERE, par Maître Florian MASSENET, notaire à Villeneuve de Berg, des parcelles cadastrées D 350, 351 et 352, rue Jean Louis Soulavie, d'une contenance totale de 125 m², appartenant à Messieurs Serge et Luc ROCHE, domiciliés Montouroux 63 600 VALCIVIERES.
- Monsieur Walter EYRAUD et Madame Emilie SUTTER, Lycée Agricole Olivier de Serres 07 200 AUBENAS, par l'office notarial de LARGENTIERE, de la parcelle D 143, rue des Cordeliers, d'une contenance de 235 m², appartenant à consorts ETIENNE et consorts DOMERGUE, 1035 route des 24 heures cyclistes 26 300 ROCHEFORT-SAMSON.
- Madame Corinne CONQUET, 45 résidence du moulin 60 820 BORAN SUR OISE, par l'office notarial de LARGENTIERE, des parcelles B 1703, 2285 et pour partie B 1670, 1674, 1676, 1672, 1847 et 1795 d'une contenance de 1 359 m², quartier la Côte, appartenant à Madame Ginette ALBERT, 715C route de Chassiers 07 110 LARGENTIERE.
- Monsieur et Madame Tristan AUBRY-LACHAINATE, 2200 route de Bagnols 30 200 VENEJEAN, par l'office notarial de JOYEUSE, de la parcelle D 347, rue du Jardin, d'une contenance de 160 m², appartenant à la SCI YADIS, 2 rue Mas du Bateau 07120 RUOMS.

- Monsieur Steve HALMAERT, par Maître Karelle SEGUIN-VALLET, notaire à JOYEUSE, des parcelles B 2670, 2672, 2668 et 2669 au Ginestet, d'une contenance de 1 089 m², appartenant à Monsieur MOURIER, Monsieur Damien DERINCK et Madame Colette LALOYAUX, 14 chemin du camping les Faysses de Lazuel 07 200 AUBENAS.
- Madame Lucille CROAIN, 23 lotissement les Charmilles 07 800 CHARMES SUR RHONE, par Maître HUMBERT-MIGLIORE Nathalie, notaire à AUBENAS, de la parcelle D 82, rue Camille Vielfaure, d'une contenance de 25 m², appartenant à Madame Michèle LUSSO, 237 rue du Capitaine Albert 30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES.
- Monsieur Franck BERTIN et Madame Nathalie DAVID, 64 rue du Pic Blanc 38 750 HUEZ, par Maître CAUVIN COCATRE Clarisse, notaire à LARGENTIERE, de la parcelle D 386 (pour partie), Place des Récollets, d'une contenance de 142 m², appartenant à Monsieur Mahmed NADJEM et Madame AKCHA Hanane, 6 avenue de la République 07 110 LARGENTIERE.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	14
Nombre de votants:	17
Pour :	17
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Largentière, le 27 Février 2023,
Le Maire,

La Secrétaire de séance



Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.